



CONSEIL MUNICIPAL DE MARSONNAS

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué le 28/11/2022 s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CASANOVA Valérie, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine,
Excusés : CANIVET Cathy, COLMARD Grégory, GADIOLLET Marilyne, BEREZYIAT Jean-Louis (décédé).

Pouvoirs : CANIVET Cathy à VERNOUX Florine, COLMARD Grégory à CASANOVA Valérie, GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin.

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : HAHNEMANN Jean-Louis.

Ordre du jour :

Boulangerie Au Cœur Délice : demande d'aide financière

Carrefour de La Léchère : étude des propositions d'aménagement

Questions diverses

2022.40 – Boulangerie Au Cœur Délice : demande d'aide financière

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide. Ces aides ainsi que leurs modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre.

Les tarifs d'électricité pour 2023 annoncés par le fournisseur d'énergie de la boulangerie locale sont plus que doublés par rapport à 2022 ; année qui avait déjà connu une hausse.

Le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat ne concernant pas ce commerce (car l'installation électrique a une puissance supérieure à 36kVA), le gérant a alerté la commune sur l'éventualité d'une fermeture de son commerce au vu de l'impossibilité de rentabiliser son affaire dès la mi-janvier.

La solution proposée par le commerçant, à savoir le remplacement du compteur électrique de 72kVA en place par deux compteurs de 36kVA, nécessite des travaux au niveau de l'installation électrique du bâtiment (propriété de la commune). Ces travaux permettraient à la Boulangerie de bénéficier du bouclier tarifaire et limiteraient ainsi les dépenses liées au coût de l'énergie.

Vu l'exposé de Pascal Valleix et Caroline Charnay, propriétaires du fonds de commerce de la boulangerie Au Cœur Délice, devant le Conseil municipal de Marsonnas ;

Considérant la nécessité de préserver les commerces de proximité en zone rurale ;

Considérant les devis estimatifs des travaux électriques à réaliser (environ 5000€) ;

Madame GADIOLLET Marilyne s'étant abstenue,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **accepte** de financer les travaux de modification du compteur électrique du local commercial utilisé par la Boulangerie Au Cœur Délice,

- **autorise** l'exonération du loyer du local commercial à la Boulangerie Au Cœur Délice, le temps des travaux nécessaires au remplacement du compteur électrique, soit pour une durée de 3 mois, de janvier à mars 2023.

2022.41 – Carrefour de La Léchère : étude des propositions d'aménagement

Le Conseil départemental de l'Ain a présenté à la commune la solution envisagée pour l'aménagement du carrefour des RD26 et RD28 ; dit carrefour de la léchère.

Ce carrefour, identifié comme peu perceptible à son arrivée, présente un aménagement avec un espace en « patte d'oie » important, privilégiant certaines manœuvres dangereuses : stationnement de 2 véhicules de front sur la RD 26 en attente de s'engager sur la RD 28 (les usagers se masquent mutuellement la visibilité) ; les usagers venant de la RD 28-ouest qui tournent à gauche sur la RD 26 avec une trajectoire « tendue » qui empiète largement sur la voie d'attente au carrefour (risque de collision frontale à vitesse modérée à faible) ; non marquage du STOP sur la RD 26 ; véhicule empiétant sur la voie de gauche de la RD 26. Sur les 10 dernières années, plusieurs accidents matériels et un accident mortel en 2019 se sont produits.

Diverses solutions ont été étudiées, en concertation avec le département, la commune et les riverains depuis 2020.

Solution retenue : îlot directionnel sur RD 26 et dévoiement, îlot central sur RD 28 (cf. plan ci-après).



Les aménagements proposés par l'Agence routière et technique Val de Saône Bresse du Conseil départemental de l'Ain permettraient :

- une meilleure perception lointaine du carrefour pour les usagers de la RD 26 et de la RD 28 en approche,
- la séparation des flux entrants et sortants du carrefour calibrés pour supprimer les situations d'attente en double file, qui créent les situations potentielles d'accident rencontrés.

Ceux-ci nécessiteraient :

- l'aménagement d'un îlot central infranchissable sur la RD 28 de faible largeur (1 m env.),
- l'élagage et suppression des masques végétaux, suppression des obstacles (monument, porche),
- La nécessité d'acquérir des terrains pour élargir le carrefour et permettre les girations en présence de l'îlot,
- une reprise de la voie communale pour sécuriser l'insertion sur la RD 28.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, Avec 13 voix Pour et 1 Contre (vote à bulletin secret),

- **accepte** la proposition des services départementaux détaillée ci-avant,
- **autorise** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

Prochain Conseil municipal le 19/12/2022 à 19h.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire,
Guy ANTOINET

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis HAHNEMANN